

Devenez adhérent d'EPV Éoliennes en Pays de Vilaine

Site Internet : <http://leseoliennes.free.fr>

Éoliennes en Pays de Vilaine

☎ 02 99 91 75 60 – 02 99 72 09 76

eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net

Création du premier PARC EOLIEN

COOPERATIF et PEDAGOGIQUE en Bretagne

Le projet de l'association EPV

Depuis près de trois ans un **projet pionnier en France** se construit dans le Pays de Redon et de Vilaine : **un parc éolien coopératif et pédagogique.**

Actuellement, l'éolien fait figure "d'eldorado" pour les gros investisseurs qui se préoccupent uniquement de la rentabilité de leurs investissements, au risque de faire émerger des oppositions de riverains qui se voient confrontés à des installations dont l'impact visuel n'est pas négligeable.

Pour faire face à ses engagements européens de porter à 21% sa production d'électricité d'origine renouvelable en 2010, la France doit combler son retard énorme en développant les parcs éoliens.

Nous estimons que l'éolien ne pourra à lui seul résoudre les problèmes de production d'énergie et de réduction de l'effet de serre. Il présente cependant l'avantage de ne générer que des nuisances visuelles. Elles peuvent cependant s'avérer très pédagogiques pour modérer notre appétit de consommation d'énergie et nous inciter à l'économiser, alors que bien d'autres sources énergétiques (énergies fossiles, nucléaire,...) s'ingénient à masquer leurs nuisances et leur inadaptation à un long terme soutenable.

Nous voudrions que ce type de projet soit porté par **les populations locales**, dans un souci de produire de façon décentralisée, avec des retombées économiques locales.

Une structure coopérative sera gérante de la ferme, le pouvoir des sociétaires sera indépendant du montant de leurs investissements pour éviter toute prise de contrôle par des investisseurs dont nous ne partagerions pas l'éthique. Nous inscrivons d'ailleurs dans les statuts de l'entreprise l'engagement de **promouvoir les économies d'énergie** et la redistribution d'un pourcentage des bénéfices réalisés à des projets d'économie sociale, solidaire et durable, dont les coopérateurs feront le choix.

L'association Éoliennes en Pays de Vilaine (EPV) s'est formée le 27 mai 2003 pour développer ce projet. Depuis cette date EPV travaille pour créer **une ferme éolienne financée, gérée et contrôlée par des citoyens soucieux de promouvoir les énergies renouvelables.** Ce projet s'inspire de nos voisins européens Danois.

Objectifs de l'association

- ① Contribuer, par tous moyens, au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies.
- ② Contribuer à la gestion de structures travaillant à favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie.
- ③ Contribuer au développement d'activités dans le cadre de l'économie sociale et solidaire dans la perspective d'un développement soutenable.



Le choix d'une SCIC

Un important travail pour la création de la nouvelle société a été réalisé par EPV. Les membres de l'association ont été réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 février 2005 pour valider à l'unanimité la future transformation de l'association EPV en **Société Coopérative d'Intérêt Collectif SARL (SCIC)** à capital variable.

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

La SCIC est une structure juridique récente de coopérative visant un **intérêt collectif** et une **utilité sociale** associant des acteurs d'horizons et d'intérêts différents dans un fonctionnement démocratique.

Pourquoi avoir choisi une société de type SCIC pour la ferme Éolienne ?

L'une des principales innovations apportées par les SCIC est d'imposer le **multi-sociétariat** ce qui correspond bien à notre ambition de faire converger différentes catégories de sociétaires vers un projet environnemental. Un avantage supplémentaire est que les collectivités territoriales peuvent participer au capital des SCIC à hauteur de 20% et leur accorder des subventions.

Des points du travail effectué par EPV depuis 2 ans :

- Accord de coopération avec le bureau d'études Résolvent.
- 2 études de sites (communes de Sainte Marie et de Sainte Anne).
- Maîtrise foncière de deux sites.
- Contacts avec des constructeurs.
- Élaboration de dossiers de subventions.
- Mise au point de la structure juridique de la future société avec une juriste de l'Union Régionale des SCOP.
- Participation à l'élaboration de la charte éolienne d'Ille et Vilaine.
- Animation de conférences.
- Maîtrise foncière de deux sites.
- Organisation de visites aux parcs éoliens de Bouin et Plouyé.
- Animation de réunions publiques.
- Organisation et participation à des réunions internes et externes diverses...

